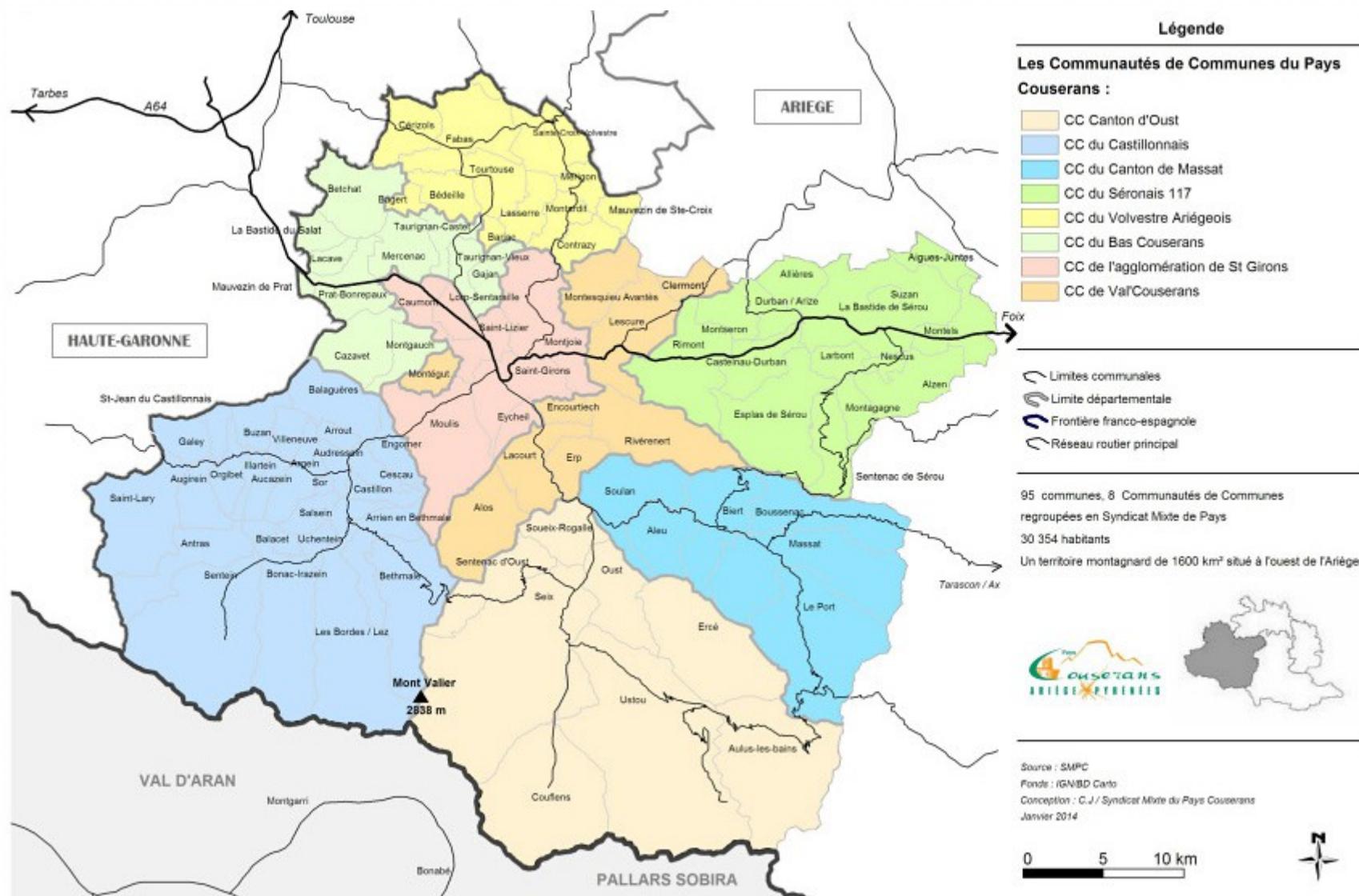


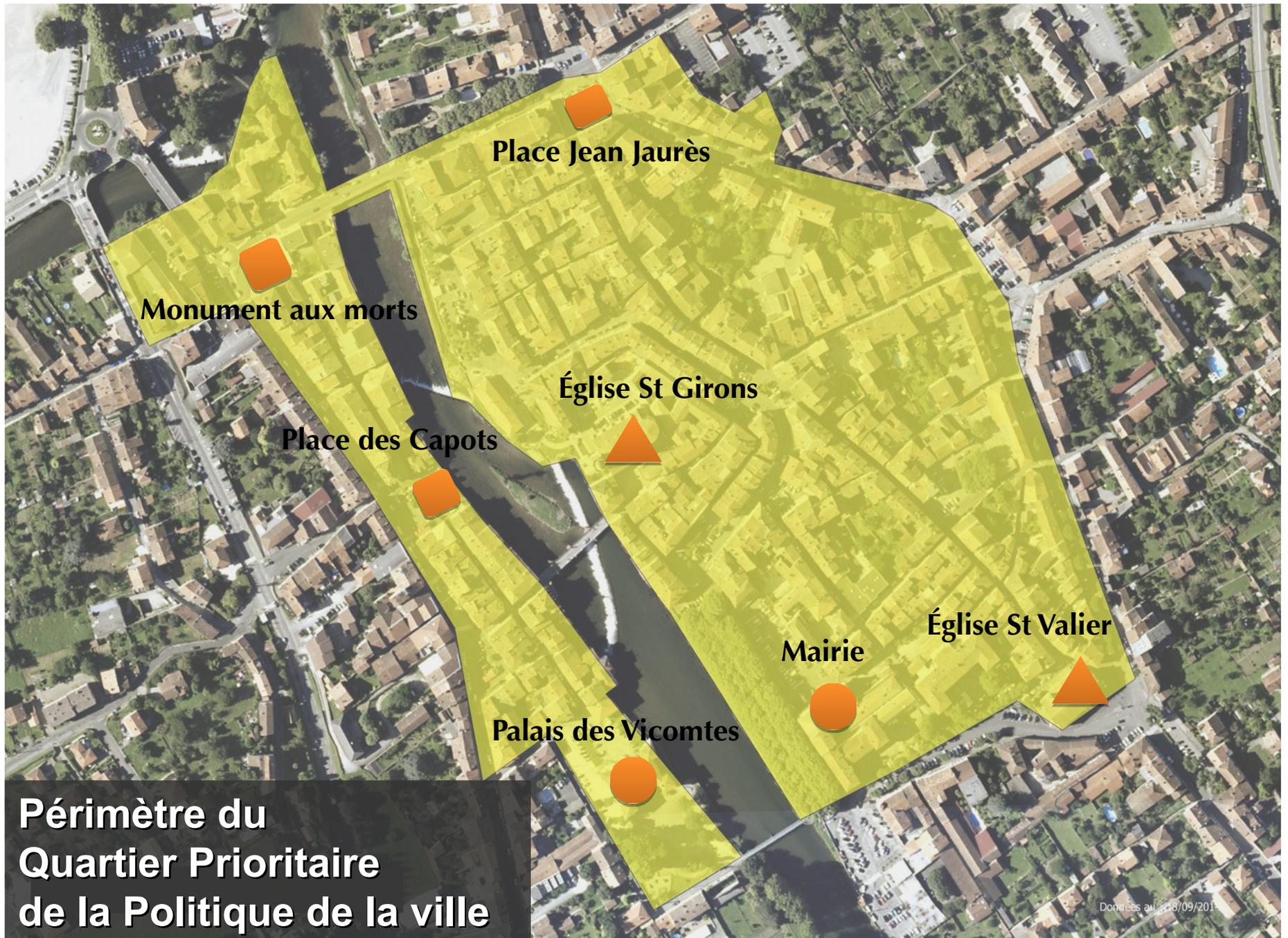
Nouvelle géographie prioritaire Politique de la Ville

Réunion d'information
mardi 7 juillet 2015



Carte des communes et communautés de communes du Pays Couserans





**Périmètre du
Quartier Prioritaire
de la Politique de la ville**

Données au 18/09/2011

Le contrat de ville

1) Porté par l'E.P.C.I., il fédère l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville. Les contrats seront signés entre l'État, l'E.P.C.I., la commune mais également le département et la région, ainsi que des acteurs comme la C.A.F., l'A.R.S., l'Office H.L.M., la C.D.C. ...).

2) Mobilisation prioritaire droit commun des collectivités territoriales et de l'État.

4 piliers :

- Cohésion sociale.
- Cadre de vie et renouvellement urbain.
- Développement de l'activité économique et de l'emploi.
- Valeurs de la République et citoyenneté : *ce 4^{ème} pilier a été créé fin janvier, nous attendons les directives ministérielles et envisageons de traiter ces thématiques plutôt comme un axe transversal.*

3 axes transversaux :

- Égalité femme / homme.
- Jeunesse.
- Lutte contre les discriminations.

Gouvernance - Contrat de ville de Saint-Girons Phase d'élaboration

COMITÉ STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL

COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL
Co-Présidence
Sous-Préfet / Maire - Président

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
Co-Présidence
Services de l'État / Collectivités + Conseil Départemental

Groupes thématiques de travail
(Élu référent Thierry Tourné + Coordinatrice Politique de la Ville Laurence Ratier)

**« Environnement urbain
et cadre de vie »**

Animation : M. Guilbaud / M^{me} Sejalon
Élu référent : M^{me} Denat-Pince

« Urbanisme et logement »

Animation : M. Guilbaud / M. Galey
Élu référent : M. Murillo

**PILIER
CADRE DE VIE ET
RENOUVELLEMENT URBAIN**

Élue référente : M^{me} Denat-Pince

« Sécurité - Prévention »

Animation : M^{me} Loubet / M^{me} Dedieu
Élu référent : M. Rovira

« Éducation - Jeunesse - Sports - Associations - Culture »

Animation : M. Rémy / M^{me} Ratier
Élu référent : M. Rouch

« Santé - Accompagnement social et accès aux droits »

Animation : M. Boutié / M^{me} Bonnaure / M^{me} Rodriguez
Élu référent : M. Rovira

**PILIER
COHÉSION SOCIALE**

Élue référente : M^{me} Auriac

**« Accompagnement à l'emploi,
développement économique,
touristique et commercial »**

Animation : M. Decobecq / M. Rey

**PILIER
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

Élue référente : M^{me} Duran-Fillola

Axes transversaux : **Valeurs de la République et citoyenneté.**

Mobilité, lutte contre les discriminations, participation des habitants, égalité hommes / femmes, jeunesse.

Calendrier

Décembre 2014 à mars 2015
Groupes de travail.

Recensement des constats : forces et faiblesses, éléments structurants et chiffres clés, pistes d'amélioration.

Mercredi 25 mars 2015
Comité technique.

Consolidation du travail des groupes.
Diagnostic partage et enjeux.

Avril 2015
Commission élus / État et acteurs ciblés : par pilier.

Définition des **orientations stratégiques** sur les bases du diagnostic.

Avril à mi-mai 2015
Groupes de travail.

Construction des fiches actions et travail de priorisation.

Coordo Politique de la Ville

Rédaction du contrat de ville.

26 mai 2015
Comité de pilotage.

Validation du contrat de ville.

Été 2015

Signature du contrat de ville.
E.P.C.I., État, région, département, partenaires (C.A.F., H.L.M., A.R.S.).

Conseil citoyen



Conseil citoyen

La **Politique de la Ville** fédère l'ensemble des **partenaires** institutionnels, économiques, et associatifs et inscrit dans un **document unique** leurs actions au bénéfice de **quartiers en décrochage**.



Contrat de ville

Tous les partenaires sont parties prenantes de la **démarche contractuelle** à chacune de ses étapes pour une durée de 5 ans (2015 / 2020).



Les partenaires

- **L'État** et ses établissements publics.
- L'intercommunalité, les communes.
- Le département et la région.
- Les organismes de protection sociale, les acteurs du logement, les acteurs économiques.
- La société civile : les associations et les **habitants des quartiers prioritaires**.



3 piliers - 1 axe transversal

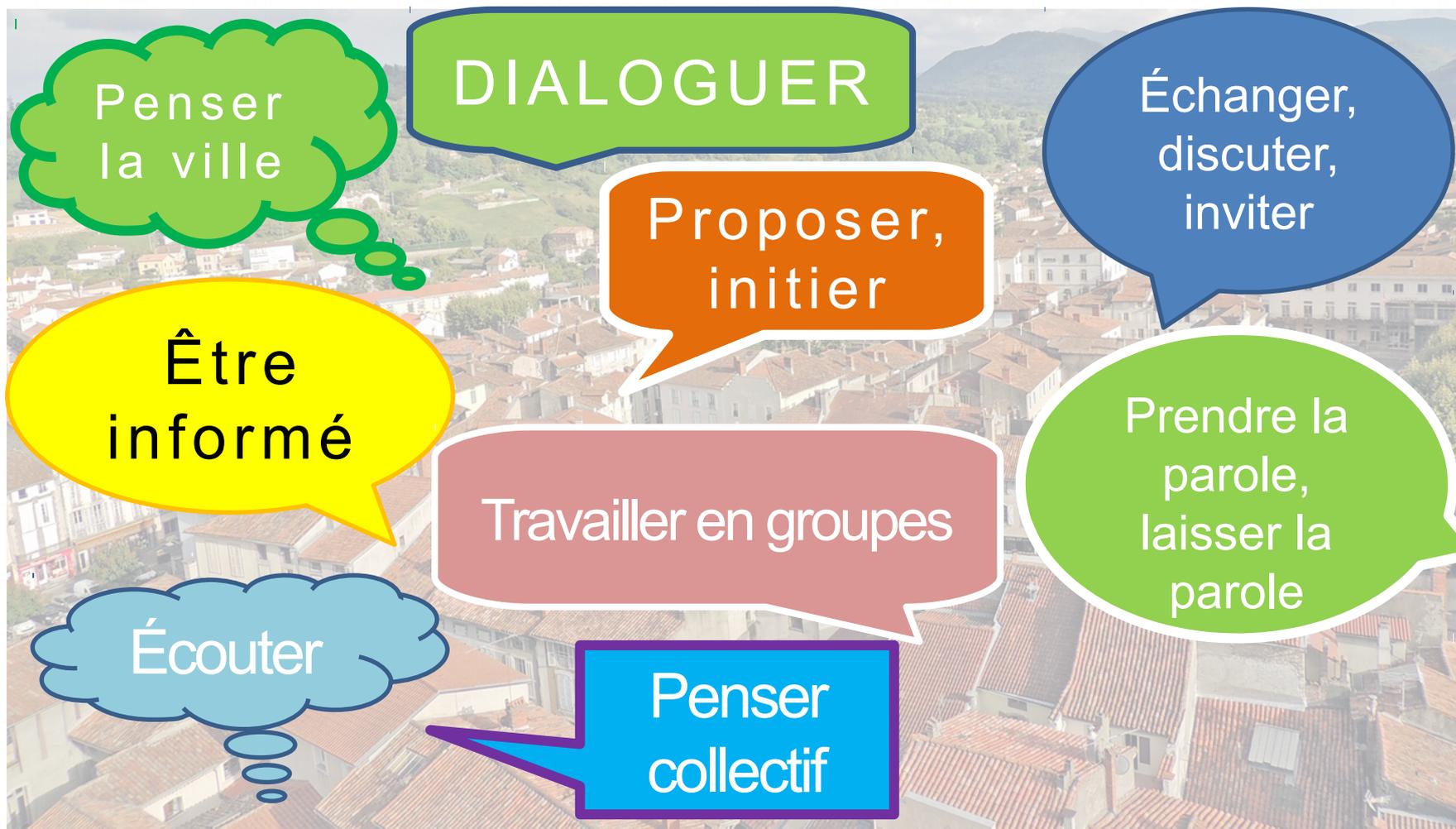
Cadre de vie et
renouvellement
urbain

Cohésion
sociale

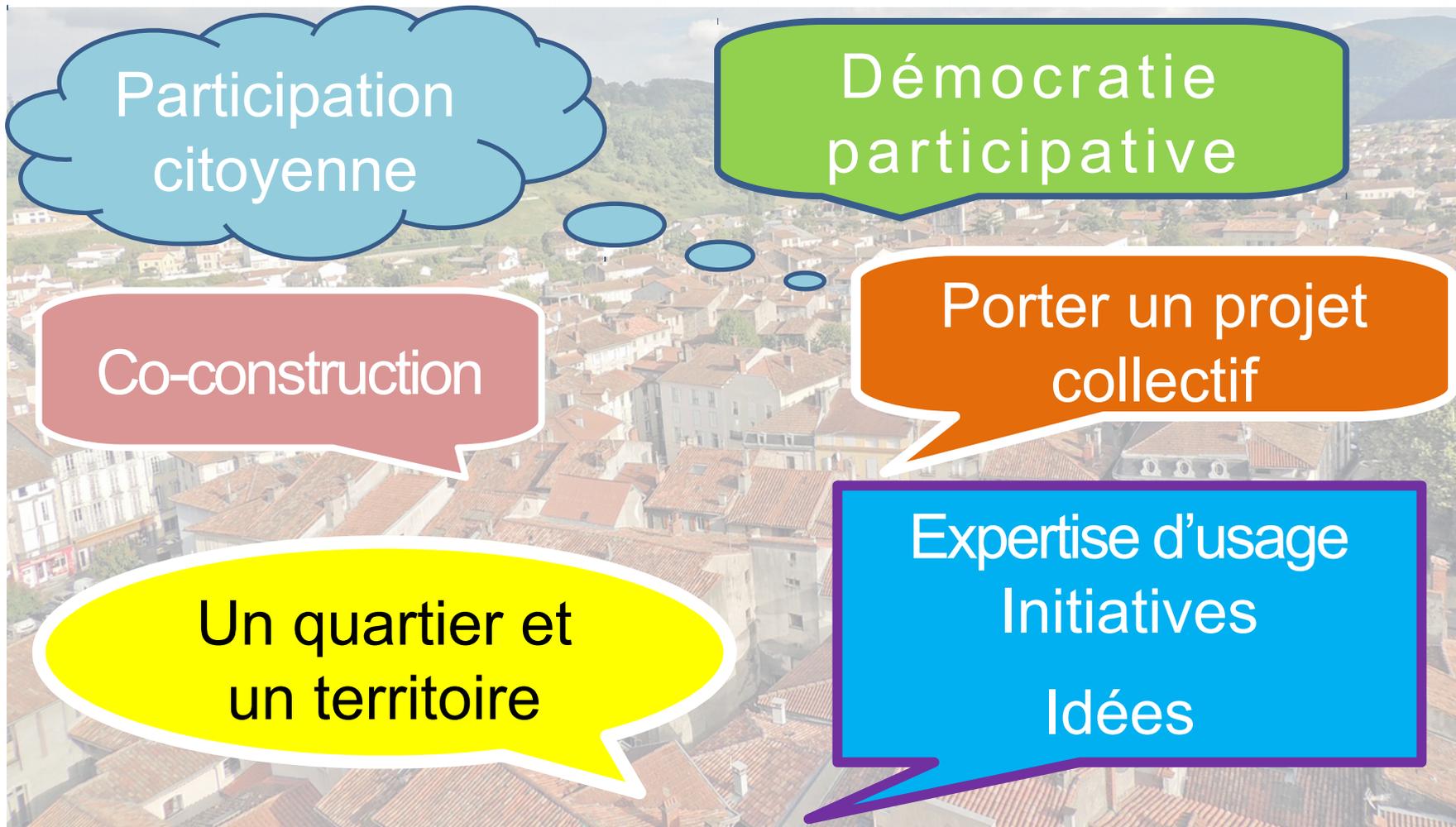
Développement
de l'activité
économique et
de l'emploi

Valeurs de la République et Citoyenneté

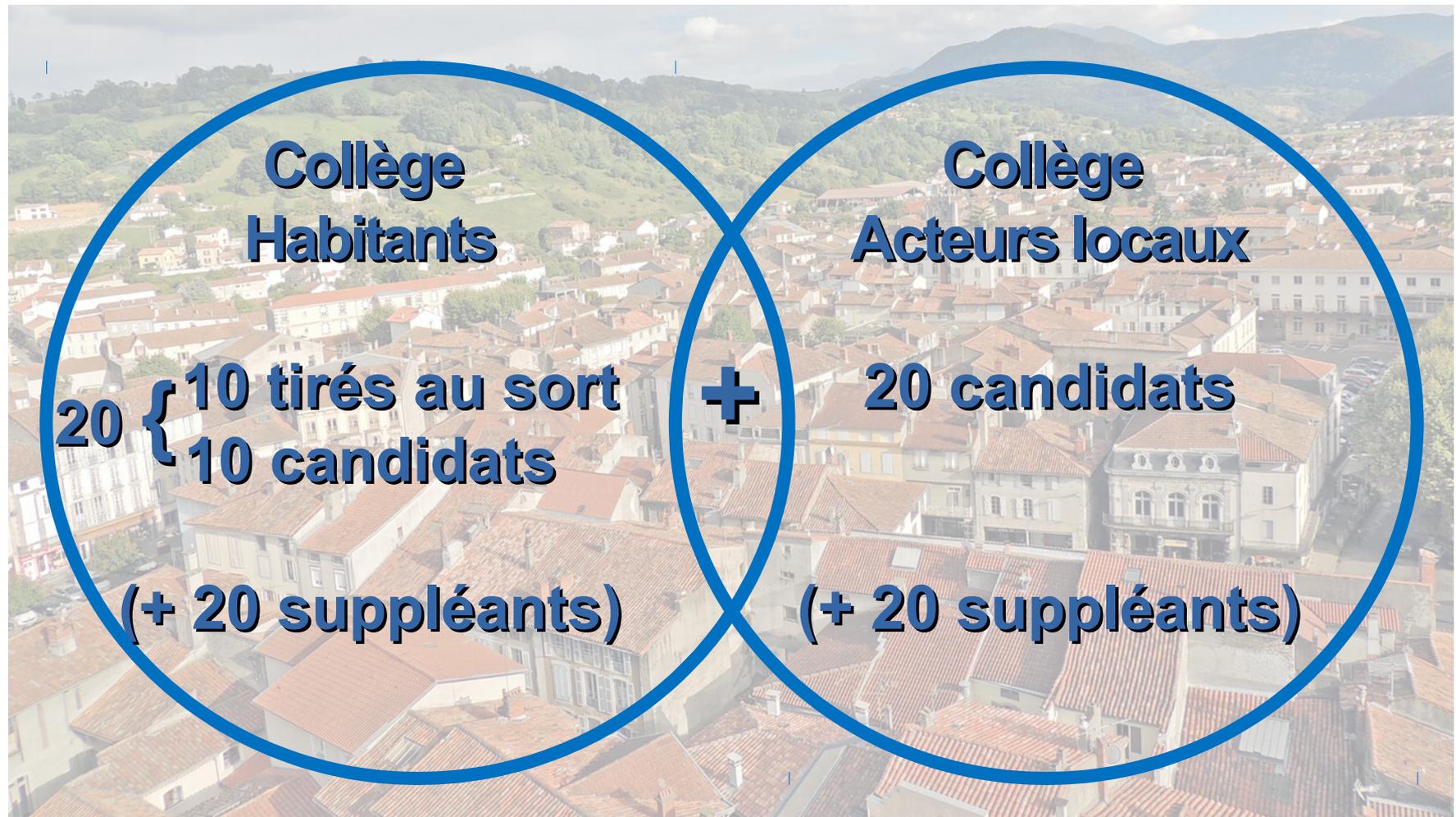
Le conseil citoyen, qu'est-ce que c'est ?



Le conseil citoyen, qu'est-ce que c'est ?



Composition du conseil citoyen



Les grandes lignes

Loi du **21 février 2014** - programmation pour la ville et la cohésion urbaine : Liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

1. Favoriser l'**expression des habitants et usagers** aux côtés des acteurs institutionnels.
2. Un espace favorisant la **co-construction** des contrats de ville.
3. Stimuler et appuyer les **initiatives citoyennes**.
4. La **reconnaissance** des conseils citoyens par les pouvoirs publics.
5. Le **renouvellement** des conseils citoyens.



Organisation et fonctionnement

Fonctionnement interne :

Chaque conseil citoyen devra élaborer un **règlement intérieur** ou **une charte**, précisant son rôle ainsi que ses **modalités d'organisation et de fonctionnement**.

Chaque conseil citoyen est **autonome** pour organiser ses travaux en interne.

Organisation et suivi des travaux :

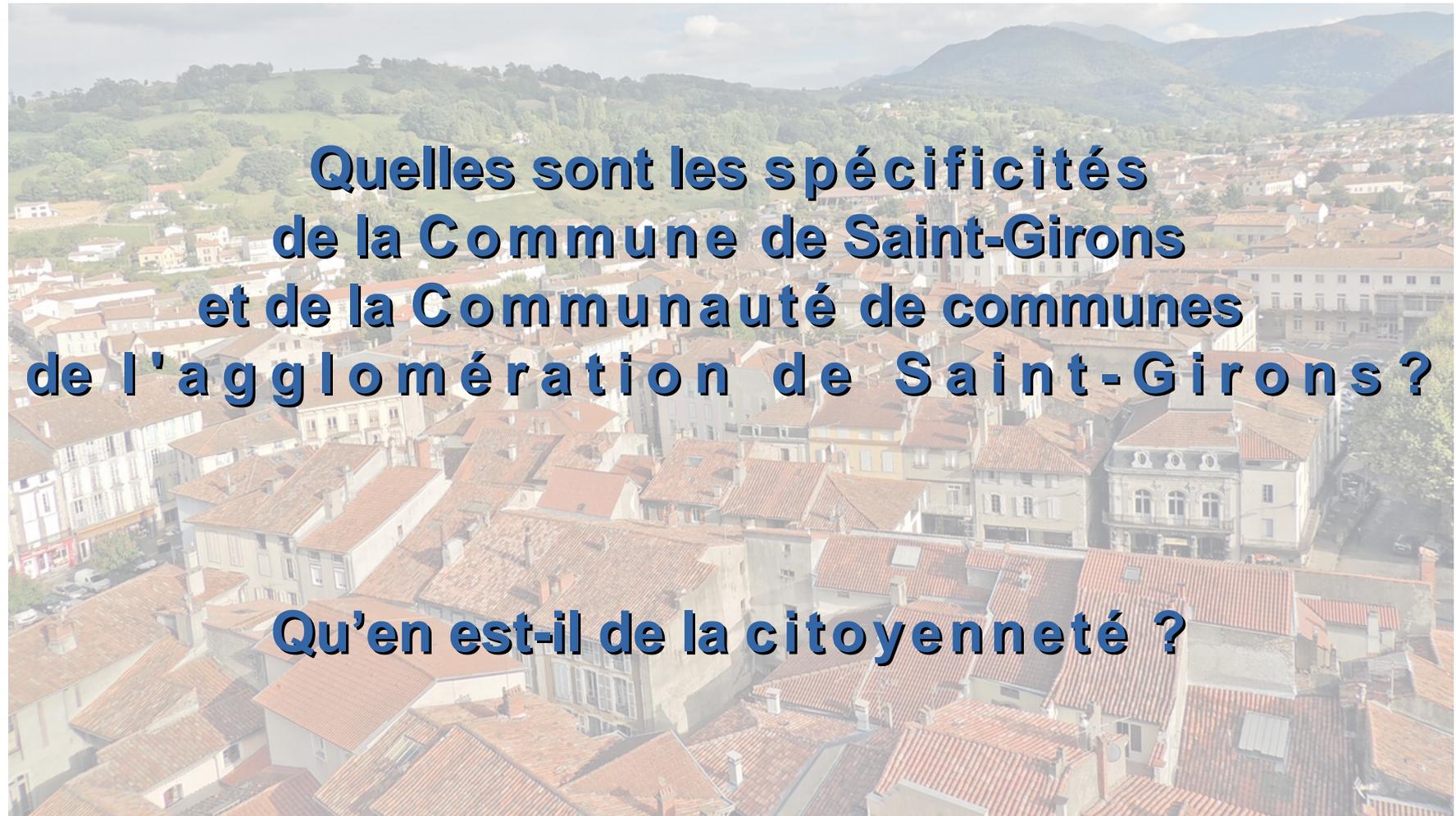
Ces différentes modalités d'organisation seront définies par le conseil citoyen lui-même.

- **Séances plénières** : celles-ci sont ouvertes à tous les membres mais également aux habitants et associations du quartier qui n'en sont pas membres mais souhaitent participer aux débats.
- **Commissions restreintes** : organisées, par exemple, sur des thématiques particulières, ainsi que la préparation et le suivi des séances plénières.

Rapport avec les pouvoirs publics :

La participation aux instances de pilotage du contrat de ville se fait par **deux membres** issus des deux collèges.

Notre territoire



**Quelles sont les spécificités
de la Commune de Saint-Girons
et de la Communauté de communes
de l'agglomération de Saint-Girons ?**

Qu'en est-il de la citoyenneté ?

Les spécificités locales de la citoyenneté vue par les Saint-Gironnais. Éléments collectés lors de la réunion d'information du 07/07/15

- Le respect (et celui des lois de la République).
- Le vivre ensemble, la solidarité.
- La propreté, la sécurité, la tranquillité.
- Respecter les règlements de la ville et la salubrité, l'implication dans la vie locale.
- L'application des règlements.
- Connaître ses voisins et reconnaître les différences et les accepter.
- Optimisme et la positive attitude.
- Se dire bonjour et se sourire.
- Penser collectif.
- Être fier de sa ville.
- Réponse des autorités aux questions des citoyens.
- Voir et pouvoir aborder les élus dans la rue, savoir qui ils sont.
- La liberté d'expression.
- L'écoute (et celle des jeunes).

Un conseil citoyen... au travail !



Pour aller plus loin...

Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires. Ça ne se fera plus sans nous. Pour une réforme radicale de la politique de la ville.

Rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache au ministre délégué à la Ville, juillet 2013.

Conseils Citoyens. Cadre de références.

Ministère des droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Rapport de l'enquête « Citoyenneté & Territoires »

Association Empreintes Citoyennes / A.V.F.

Sites :

- <http://www.ville-st-girons.fr/politique-de-la-ville>
- <http://www.ville.gouv.fr/?les-contrats-de-ville>
- <http://www.solidaritevilles.org/index.php?page=actions>
- <http://www.empreintes-citoyennes.fr/conseil-citoyen>

Merci de votre attention !



La discussion est ouverte !

Réalisation : ACK, Mairie de Saint-Girons - 07/2015

